



Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Métropole - Nord - Ouest

APPEL A PROJETS 2022

Date limite de dépôt des candidatures :

Vendredi 24 décembre 2021

Personne contact :

Saliha TOUCHI

Directrice adjointe PLIE MNO

Association ALPES/PLIE MNO

48 avenue du Parc – BP 60115

59832 Lambersart Cedex

Téléphone : 03.20.14.52.80 / 06.10.64.65.57

Mail : saliha.touchi@emploi-mno.fr

direction@emploi-mno.fr

SOMMAIRE

Le PLIE MNO

Présentation du PLIE	page 3
Les objectifs	page 3
La programmation du PLIE	page 4

Description des fiches actions de l'Appel à Projets 2022

Dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours	page 5
Dispositif Accompagnement Social	page 6
Autres actions	page 6

Modalités de candidature et procédure de sélection

Modalités de dépôt des candidatures	page 7
Modalités de sélection	page 7
Les critères de sélection des projets	page 8
Calendrier	page 9

LE PLIE MNO

1. Présentation du PLIE MNO

Le PLIE Métropole Nord-Ouest, porté par l'Association ALPES (Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité) a démarré son activité début avril 2002.

Ce dispositif s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse aux femmes et aux hommes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, et/ou en raison d'une situation personnelle ou sociale difficile, ont besoin d'être soutenus dans leurs démarches via un accompagnement personnalisé.

Le PLIE, par sa programmation annuelle d'opérations, vient renforcer ou compléter les dispositifs et programmes existants au niveau local dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Il bénéficie de financements du Fonds Social Européen qui lui sont attribués au regard des fonds mobilisés en faveur de cette politique par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, la Ville de La Madeleine, le Conseil Départemental du Nord, le Conseil Régional Hauts de France, et l'Etat.

Le PLIE est une plateforme de coordination d'acteurs locaux qui doit permettre de créer les conditions d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion, par la mobilisation des acteurs intervenant sur un même territoire, dans le champ de l'insertion, de la formation et de l'emploi, afin de proposer des parcours devant aboutir à une insertion professionnelle durable.

Le PLIE Métropole Nord-Ouest couvre le territoire Métropole Nord-Ouest (La Madeleine, Lambersart, Lompret, Marcq-en-Baroeul, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André-Lez-Lille, Verlinghem et Wambrechies).

2. Les objectifs

Le PLIE a pour mission d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, résidant sur son territoire d'intervention, et a pour objectif de permettre à la moitié d'entre elles d'accéder à l'emploi durable ou à la formation qualifiante.

⇒ Amener 50% des participants du PLIE à un emploi d'au moins 6 mois ou à la formation qualifiante.

Les caractéristiques du public visé :

- Les allocataires du RSA
- Les Demandeurs d'Emploi de Longue et Très Longue Durée et autres publics en difficulté d'insertion (Travailleurs Handicapés, séniors, ...)
- Les jeunes de faible niveau de qualification et/ou en situation de risque de chômage récurrent

⇒ Un effort particulier doit être conduit en direction du public féminin pour viser la parité.

3. La programmation du PLIE

Le PLIE s'appuie sur 5 dispositifs pilotés par l'équipe d'animation :

- Structure d'Animation et de Gestion du PLIE
- Accompagnement Renforcé des Parcours
- Accompagnement Social
- Médiation A l'Emploi
- Formations/Prestations

Le FSE sera prioritairement mobilisé pour les dispositifs : Structure d'Animation et de Gestion et Accompagnement Renforcé des Parcours.

Aussi, les projets relevant de ces dispositifs, dès lors qu'un financement européen serait sollicité, devront impérativement être saisis directement en ligne sur le site Ma Démarche FSE.

En fonction des enveloppes par dispositif qui seront retenues par le Comité de Pilotage, et des avis d'instruction, les opérations en demande de renouvellement seront examinées en priorité. Les opérations nouvelles pourraient débuter à partir du 1^{er} mars 2022.

Description des fiches actions de l'Appel à Projets 2022

Le présent Appel à Projets concerne le dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours, le dispositif Accompagnement Social, mais également toute proposition d'action favorisant l'insertion professionnelle des participants du PLIE. Il s'inscrit en complément de l'Appel à Projets 2022 de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, pour les projets qui nécessitent l'intervention du FSE.

Les autres dispositifs sont réalisés en interne par l'Association ALPES.

1. Dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours (FSE)

Ce dispositif concerne la fonction de "référént PLIE", dont la mission porte sur l'accompagnement renforcé de **80 participants en moyenne** pour 1 équivalent temps plein, avec un objectif de **35 nouvelles entrées par an**.

Ce dispositif doit permettre de mobiliser plusieurs postes de référents PLIE pour l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA, des Demandeurs d'Emploi de Longue et Très Longue Durée et des autres publics en difficulté d'insertion domiciliés sur les communes de : La Madeleine, Lambersart, Lompret, Marcq-en-Baroeul, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André-Lez-Lille, Verlinghem et Wambrechies.

Construire des parcours d'insertion sociale et professionnelle implique de définir les étapes nécessaires pour répondre aux besoins et aux objectifs des participants.

Un diagnostic social et un diagnostic de parcours doivent identifier les différentes étapes à mettre en œuvre (accompagnement social, actions d'insertion, actions de formation, médiation à l'emploi, ...), afin d'anticiper les filiarisations et permettre l'accès à l'emploi durable et/ou la formation qualifiante.

Les procédures développées et les outils utilisés pour cette phase de diagnostic devront être explicités dans la proposition d'actions. Il conviendra notamment de préciser :

- L'expérience en termes d'accompagnement de publics spécifiques (RSA, DELD...)
- La capacité à accueillir les publics dans la proximité doit également être démontrée et la couverture géographique précisée

Résultats attendus	Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation
<p>➤ Mise en œuvre des parcours et accompagnement renforcé (a minima 800 contacts saisis dans le logiciel VieSION pour 80 participants) visant à assurer une sortie positive pour au moins 50% des participants sortant du dispositif au cours de l'année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de participants réellement accompagnés ○ Caractéristiques des participants ○ Suivi réalisé et notamment nombre de contacts établis avec les participants ○ Remontée d'informations permettant de qualifier le rapprochement participants / offres disponibles ○ Transmission à la Structure d'Animation et de Gestion et/ou saisie de toutes les informations concernant les participants dans le logiciel VieSION ○ Analyse et propositions d'actions pour répondre aux besoins non couverts ○ Volume et nature des parcours engagés et des sorties positives ○ Investissement lors des rencontres animées par le PLIE ○ Appréciation des participants à l'égard du service rendu

2. Dispositif Accompagnement Social (Hors FSE)

L'accompagnement social a pour objectif d'aider à résoudre les difficultés sociales rencontrées par les participants dans le cadre de leur parcours. Il repose sur des temps d'intervention, en individuel et/ou en collectif, de professionnels qualifiés des filières sanitaires et sociales (Educateur·trice spécialisé·e, psychologue, socio-esthéticien·ne...).

Résultats attendus	Indicateurs pris en compte lors de l'évaluation
➤ Aide à la résolution des problématiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de participants accompagnés et volumes horaires mobilisés ○ Caractéristiques des problématiques : santé, couverture sociale, logement, mobilité, ressources, justice ○ Volume et nature des réponses apportées et délais de mise en œuvre ○ Articulation avec les partenaires et administrations ○ Appréciation des participants à l'égard du service rendu

3. Autres actions

Des appels d'offres pourront être lancés en cours d'année pour des actions spécifiques répondant aux besoins des participants.

D'autre part, toute structure ayant un projet visant à améliorer l'employabilité des participants du PLIE peut formuler des propositions à tout moment. Les objectifs et les résultats attendus seront alors définis avec la structure d'animation du PLIE.

Ces actions, individuelles ou collectives, pourront être financées dans le cadre du dispositif Formations/Prestations.

Modalités de candidature et procédure de sélection

1. Modalités de dépôt des candidatures

Pour les opérations en reconduction, les porteurs de projets présenteront un dossier de candidature par opération et par thématique pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Pour les nouveaux projets, la période de réalisation sera comprise entre le 1^{er} mars 2022 et le 31 décembre 2022.

Pour le dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours, le FSE sera prioritairement mobilisé. Les projets relevant de ce dispositif, dès lors qu'un financement européen serait sollicité, devront être saisis directement en ligne sur le site [Ma Démarche FSE](#) en précisant le PLIE du territoire d'intervention visé. Le candidat devra avoir pris connaissance des modalités de l'Appel à Projets 2022 de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis.

Pour le dispositif Accompagnement Social (Hors FSE), les réponses se feront sur la base du dossier "Demande de subvention Appel à Projets 2022".

2. Modalités de sélection

L'instruction doit permettre de vérifier la complétude du dossier et sa recevabilité au regard des textes réglementaires en vigueur, ainsi que la cohérence et la pertinence du projet. Seules les candidatures complètes font l'objet de la procédure d'instruction et de sélection. Un accusé de réception est transmis aux porteurs de projets.

Pendant cette phase d'instruction, des informations complémentaires peuvent être demandées et des rencontres peuvent être organisées avec les porteurs de projets.

Les personnes en charge de l'instruction s'assurent que les dossiers relevant du FSE correspondent bien aux priorités et objectifs définis par le cahier des charges de l'objectif spécifique correspondant.

La sélection des opérations, après instruction technique, est validée par le Comité de Pilotage du PLIE MNO.

Les projets acceptés ou non, relevant du FSE, sont présentés à l'instance exécutive de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis pour une validation définitive des opérations sélectionnées avant notification et conventionnement aux porteurs de projet. Pour ces dossiers, l'ensemble des échanges se fera via l'outil de dématérialisation des dossiers, [Ma Démarche FSE](#).

3. Les critères de sélection des projets

Au regard de la nature de l'activité, la continuité et la stabilité des projets seront recherchées. Les demandes de renouvellement d'actions seront donc instruites en priorité.

L'instruction des projets sera réalisée en prenant en compte les éléments suivants :

➤ **Pour le dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours :**

- Les capacités d'accueil permettant un contact avec les participants dans la proximité et en confidentialité (Il s'agira au minimum d'un bureau autonome équipé des ressources multimédia usuelles)
- La capacité de proposer un lieu permanent et d'assurer des permanences physiques régulières et /ou ponctuelles au sein des communes du territoire MNO
- La "surface" et l'expérience de la structure au regard de l'accompagnement des publics en difficulté et notamment ceux relevant du RSA
- La qualification et l'expérience des intervenants identifiés
- Les types de partenariats mobilisés, notamment avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
- Les capacités à mobiliser les mesures d'insertion sociale et professionnelle
- Le programme d'actions et l'organisation proposée
- La capacité à utiliser le logiciel VleSION pour la gestion des parcours des participants
- Le budget prévisionnel est établi sur la base des dépenses directes de personnels augmentées d'un forfait couvrant les dépenses directes et indirectes de fonctionnement calculé sur la base de 15% des dépenses directes de personnel. Le plafond maximum de rémunération pouvant être pris en compte est fixé à 47 500 € de salaire annuel brut chargé.

➤ **Pour le dispositif Accompagnement Social :**

- Les capacités d'accueil permettant un contact avec les participants dans la proximité et en confidentialité (Il s'agira au minimum d'un bureau autonome équipé des ressources multimédia usuelles)
- La "surface" et l'expérience de la structure au regard de l'accompagnement social des publics en difficulté quel que soit leur statut
- La qualification et l'expérience des intervenants identifiés
- Les ressources internes et externes mobilisables et les types de problématiques prises en charge
- Les types de partenariats mobilisés
- Le programme d'actions et l'organisation proposée
- Les coûts proposés. Les dépenses de fonctionnement, directes ou indirectes sont plafonnées à 15% des dépenses directes de personnel.

4. Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures :

Vendredi 24 décembre 2021

➤ **Dispositif Accompagnement Renforcé des Parcours (FSE)**

Dès lors qu'un financement européen est sollicité, les dossiers devront être saisis complètement (statut "déposé") sur le site Ma Démarche FSE à partir de l'Appel à Projets de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis dès la mise en ligne de celui-ci.

Aussi, dans l'attente du calendrier lié à l'Appel à Projets de la Plateforme de Gestion des PLIE de la Métropole Lilloise et du Douaisis, une lettre d'intention doit être adressée par mail à l'attention de Mme Saliha TOUCHI, Directrice Adjointe du PLIE MNO, saliha.touchi@emploi-mno.fr, au plus tard pour le **Vendredi 24 décembre 2021.**

Pour les actions reconduites, si la demande de financement (subvention FSE et subvention PLIE) mentionnée dans la lettre d'intention est supérieure ou égale à celle accordée en 2021, le PLIE s'engage à mobiliser a minima une subvention PLIE équivalente à celle de l'année 2021.

➤ **Dispositif Accompagnement Social (Hors FSE)**

Les réponses se font sur la base du dossier "Demande de subvention Appel à Projets 2022" et doivent être adressées par mail à l'attention de Saliha TOUCHI, Directrice adjointe du PLIE MNO saliha.touchi@emploi-mno.fr

- Les documents* sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'Association ALPES : www.emploi-mno.fr

* Appel à Projets 2022 du PLIE MNO

* Lettre d'intention

* Dossier demande de subvention Appel à Projets 2022 (hors FSE)